



Illégale ? Qu'ai- je à y gagner?

Par Renardin

Madame, Monsieur Bonjour

Je souhaite avant tout m'excuser pour mon orthographe,

J'explique ma situation, j'ai une entreprise de sous traitance (dont je ne souhaite pas divulguer le travail effectué), je reçois des demandes de travaux à faire pour des particuliers, mais j'ai remarqué que les bons de commandes que je reçois ne mentionnent pas le métier que j'exerce mais un tout autre emploi, j'aimerais savoir quel risque la société qui me rédige les bons de commandes et surtout qu'ai-je à y gagner si j'allais devant les tribunaux, je tiens à préciser que je travaille avec cette entreprise depuis 4 mois, merci d'avance pour les réponses que vous m'apporterez et encore une fois veuillez m'excuser pour mon orthographe

Par ESP

Bonjour

Vous souhaitez aller devant les tribunaux pour cette différence de précision sur votre métier ?

Ces tâches correspondent-elles à votre activité réelle ?

Par Renardin

Bonjour, merci de m'avoir répondu

Aller aux tribunaux je ne sais pas, mais si j'ai quelque chose à y gagner je suis prêt à y aller, je précise que je suis en auto-entreprise, et oui le métier que j'exerce en réalité est bien différent de celui qui est inscrit sur le bon de commande, je répète je suis prêt à engager des poursuites que si je suis sûr d'avoir un quelconque gain financier, ou qu'un avocat me dit qu'il pourrait demander un arrangement à l'amiable avec la partie adverse (pour éviter les tribunaux), parce que nous sommes nombreux dans ce cas, si j'ai rien à y gagner (financièrement je parle), je m'abstiendrais

Par ESP

En quoi êtes-vous obligé de prendre ces travaux ?